

Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022 Affiché/Publié le 30/09/2022 ID : 040-254001977-20220922-DEL_2022_061-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 22 septembre 2022 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 15 septembre 2022 Nombre de membres en exercice : **39** titulaires Secrétaire de séance : Marlène PERRIAT

Présents avec voix délibérative : 21 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 20 Représentés : 0 Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 21

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Jean-Luc BELESTIN; Francis BETBEDER; Joël CANTIN; Alain CAUNÈGRE; Régis DUBUS; Bernard FRACCHETTI; Jean-Michel DULER; William GAUTHERIN; Dany JAMMES

Hervé DARRIGADE ; Jean LAVIELLE ; Jean SOUBLIN

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Luc De MONSABERT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS; Denis VEJUX; Christian VIGNES; Jean-Louis DAVERAT

Absents:

CC. MACS

Françoise AGIER; Pascale CASTAGNET; Jean-Claude DAULOUEDE; Bertrand DESCLAUX; Jean-François MONET; Pierre PECASTAINGS; Denis BECUS; Patrick BENOIST; Antoine COELHO; Edouard DUPOUY; Damien GARAT; François GUILLAMET; Eric LAHILLADE; Patrice LARD; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ; Martine ERIDIA; Martine LABARCHEDE; Laurent LAFOURCADE; Julien RELAUX; Bérangère SABOURAULT; Albert AUZEMERY; Thierry BOURDILLAS; Philippe CASTEL; Philippe DELMON; Vincent DEZES; Julien DUBOIS; Alain DUBOURDIEU; Alain GODOT; Caroline JAY; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER; Bernard DUPONT; Didier LAFOURCADE; Didier SAKELLARIDES; François CLAUDE; Christian DAMIANI; Corinne De PASSOS; Roland DUCAMP; Christian FORTASSIER; Sylviane LESCOUTTE; Didier MOUSTIÉ;

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; Caroline GUÉRAUD ; Pierre LATOUR ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND; François CORDOBES; Francis LABOUDIGUE; Muriel LAGORCE; Michel LAMOLIE; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL 2022 061

Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022 Affiché/Publié le 30/09/2022

ID: 040-254001977-20220922-DEL_2022_061-DE

Monsieur Gérard NAPIAS, Vice-Président, expose au Comité Syndical la hecessite de supprimer 4 postes au tableau des effectifs.

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique,

VU l'avis du Comité Technique en date du 30 juin 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de supprimer les postes permanents suivants à temps complet :

- 1 ingénieur principal
- 1 technicien principal de 1ère classe
- 1 technicien principal de 2ème classe
- 1 technicien

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme. A Bénesse-Maremne, le 26 septembre 2022

Le Président,

